

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1

N° de demande : 2006-7855
Catégorie : Nouvelles caractéristiques chimiques ou modifications des caractéristiques chimiques d'une PC – Garantie
Produit : Herbicide Remedy XRT
N° d'homologation : 28942
Matière active (m.a.) : Triclopyr [TPR]
N° de document de l'ARLA : 1565226

But de la demande

Cette demande vise à homologuer un nouveau produit à usage commercial, l'herbicide Remedy XRT (Remedy XRT Herbicide), qui est un nouveau conditionnement de l'herbicide XRT (n° de demande d'homologation 2006-7858), proposé pour des usages différents.

Évaluation des produits chimiques

L'herbicide Garlon XRT est une solution qui contient du triclopyr à une concentration nominale de 755 g/L. Ce produit a une masse volumique de 1,2572 g/mL et un pH de 4,49. Les données sur les propriétés chimiques du produit ont toutes été fournies, à l'exception des données sur la stabilité à l'entreposage et sur la corrosivité de l'herbicide Garlon XRT (Garlon XRT Herbicide) et de ses reconditionnements connexes.

Évaluation sanitaire

L'examen de l'herbicide Remedy XRT est basé sur les données toxicologiques présentées pour l'herbicide Garlon XRT. Étant donné que le produit est un reconditionnement de l'herbicide Garlon XRT et que ces deux produits sont identiques, l'ARLA s'appuie sur les études de toxicité aiguë présentées pour l'herbicide Garlon XRT dans l'évaluation de l'herbicide Release XRT. Aucune autre donnée toxicologique n'est requise.

Le produit proposé, l'herbicide Remedy XRT est compatible avec le profil d'emploi actuel du le triclopyr. Les doses, le calendrier et les méthodes d'application de la matière active proposée sont semblables à ceux des produits actuellement homologués qui contiennent du triclopyr (n^{os} d'homologation 21053 et 28434). On considère donc que le changement demandé dans les formulations et la garantie ne devraient pas entraîner d'augmentation de l'exposition professionnelle.

D'après l'énoncé des spécifications, rien n'indique que les nouveaux produits de formulation auront une incidence sur la concentration des résidus de triclopyr quand l'herbicide Remedy XRT est utilisé conformément au mode d'emploi sur l'étiquette. Par conséquent, les résidus de triclopyr ne devraient poser de risque inacceptable pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

L'herbicide Remedy XRT a été élaboré à partir d'un précédent produit moins concentré, mais les doses d'application de la matière active sont les mêmes car la quantité de produit est mise à l'échelle de façon à tenir compte des différences de concentration. En outre, le scénario d'utilisation proposé est homologué pour le produit précédent, de sorte que l'utilisation de l'herbicide Remedy XRT ne devrait pas accroître les rejets de triclopyr dans l'environnement.

Évaluation de la valeur

Les données soumises à l'appui de l'homologation de l'herbicide Garlon XRT dans la demande d'homologation 2006-7858 sont applicables à l'herbicide Remedy XRT. Des données issues de 32 essais effectués au Canada (8 essais à 7 endroits) et aux États-Unis (24 essais à 10 endroits) durant une période de quatre ans (2003 – 2006) ont été présentées à l'appui de l'homologation de l'herbicide Garlon XRT. L'efficacité (dans 32 essais) et l'innocuité pour les cultures (dans 12 essais) de l'herbicide Garlon XRT ont été directement comparées à celles de l'herbicide homologué Garlon 4 (Garlon 4 Herbicide; n° d'homologation 21053).

Par examen visuel, on a évalué l'efficacité contre l'érable rouge, la petite herbe à poux, le chénopode blanc, le caryer glabre, le pin du Texas, le peuplier baumier, le peuplier faux-tremble, le cerisier tardif, le chêne rouge de variété australe, le chêne à feuilles de saule, le rosier des prairies, le mûrier, la patience crépue, le pissenlit officinal et l'orme ailé entre une et trois fois pendant la saison de végétation. L'efficacité de l'application de l'herbicide Garlon XRT contre ces mauvaises herbes est comparable à celle obtenue avec l'herbicide Garlon 4.

Par examen visuel, on a évalué la tolérance de 2 espèces de conifères et de 12 espèces de graminées à l'herbicide Garlon XRT entre 1 et 4 fois pendant la saison de végétation. Pour les espèces de conifères et de graminées soumises aux essais, les dommages visibles aux cultures et la chlorose des feuilles après l'application de l'herbicide Garlon XRT sont comparables à ceux observés avec l'herbicide Garlon 4. Les données sur le rendement en matière sèche obtenues pour le brome, la fétuque et la fléole des prés appuient également l'allégation d'innocuité de l'herbicide pour les cultures.

L'efficacité de l'herbicide Garlon XRT est comparable à celle de l'herbicide Garlon 4 et, par conséquent, on a conclu que celle de l'herbicide Remedy XRT est comparable à celle de l'herbicide Remedy en concentré émulsifiable (n° d'homologation 26420).

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour autoriser une homologation complète, à condition de présenter les données suivantes :

- données sur la stabilité à l'entreposage durant un an, CODO 3.5.10;
- données sur la corrosivité, CODO 3.5.14.

Références

A. Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

Évaluation des propriétés chimiques

<u>PMRA #</u>	<u>Reference</u>
1341880	2005, Group A - Product Identity, Composition, and Analysis for GF-1665 and GF-1371; an End Use Product Containing Triclopyr Butoxyethyl Ester, NAFST-05-117, MRID: N/A, DACO: 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1, 3.4.1, 3.4.2
1341881	2005, Determination of Color, Physical State, Odor, Oxidizing and Reducing Action, Flammability, Explodability, pH, Viscosity and Density of GF-1665, an End Use Product Containing Triclopyr Butoxyethyl Ester, FAPC053337, MRID: N/A, DACO: 3.5.1, 3.5.11, 3.5.
1341882	2005, Accelerated Storage Stability Study of GF-1665; a Triclopyr Butoxyethyl Ester Emulsifiable Formulation, in Glass for 2 weeks at 54°C, FOR-05-037, MRID: N/A, DACO: 3.5.10
1366701	2007, Product Identification, N/A, MRID: N/A, DACO: 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4
1366702	2007, Corrosion Characteristics, N/A, MRID: N/A, DACO: 3.5.14
1366703	2007, Dielectric Breakdown, N/A, MRID: N/A, DACO: 3.5.15
1387757	2007, Determination of Miscibility of GF-1665, an End-Use Product Containing Triclopyr Butotyl, FAPC073077, MRID: N/A, DACO: 3.5.13
1421643	2005, Analytical Method and Validation for the Determination of Triclopyr Butoxyethyl Ester in GF-1665 and GF-1371 Formulations, N/A, MRID: N/A, DACO: 3.4.1

Évaluation sanitaire

<u>PMRA #</u>	<u>Reference</u>
1341883	2005, GF-1665: Acute Oral Toxicity Up and Down Procedure in Rats, 050265, 17111, MRID: N/A, DACO: 4.6.1
1341884	2005, GF-1665: Acute Dermal Toxicity in Rats - Limit Test, 050266, 17112, MRID: N/A, DACO: 4.6.2
1341885	2005, GF-1665: Acute Liquid Aerosol Inhalation Toxicity Study in F344/DUCRL Rats, 051085, MRID: N/A, DACO: 4.6.3
1341886	2005, GF-1665: Primary Eye Irritation Study in Rabbits, 050268, 17113, MRID: N/A, DACO: 4.6.4
1341887	2005, GF-1665: Primary Skin Irritation Study in Rabbits, 050267, 17114, MRID: N/A, DACO: 4.6.5
1341888	2005, GF-1665: Local Lymph Node Assay in BALB/cAnNCrI Mice, 051082, MRID: N/A, DACO: 4.6.6

Évaluation de la valeur

<u>PMRA #</u>	<u>Reference</u>
1047048	Garlon 4 formulation project biology review, November 2004. Dow AgroSciences. DACO: 10.1. pp. 31.
1394109	Part 10 - Efficacy and crop tolerance trial reports. Dow AgroSciences. DACO 10.2.3.3 and DACO: 10.3.2. March 18, 2007. pp. 139.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.